

ANNEXE

REPONSE AU QUESTIONNAIRE DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

QUESTIONS	REPONSES
<p>1. Veuillez identifier les obstacles et les barrières à l'accès à Internet auxquels les femmes sont confrontées dans votre pays. Veuillez préciser la nature de ces obstacles (par exemple, des normes culturelles et sociales, l'écart d'alphabétisation) et la façon dont ils se manifestent dans la pratique.</p>	<p>Les principaux obstacles à l'accès sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les femmes malgaches ont, aujourd'hui, un accès à l'instruction identique à celui des hommes. Malgré ces conditions globalement favorables, elles font face à un défaut de compétences et de connaissances fondamentales pour l'usage des TIC et l'exploitation de leurs contenus. • Niveau de revenu : Les femmes restent lésées en ne touchant que 72% de ce que leurs homologues masculins gagnent. • Lieu de résidence : Plus de 75% des femmes habitent en milieu ruraux, lieux peu desservis par les TIC ; • Disponibilité d'infrastructure : L'électricité ne couvre que 15% de la population, les zones peu rentables sont mal ou pas du tout desservies par les opérateurs de télécommunication, ...
<p>2. Veuillez indiquer si votre gouvernement recueille des données désagrégées en fonction du sexe en ce qui concerne l'accès à Internet. Veuillez fournir toutes les autres données disponibles sur l'utilisation d'Internet par les femmes, y compris en ce qui concerne le type d'accès (par exemple, large bande, ménage, mobile) et les études pertinentes effectuées au cours des cinq dernières années. Veuillez indiquer si votre gouvernement utilise des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour aider à suivre les progrès réalisés dans le secteur des TIC et / ou sur le fossé numérique entre les sexes.</p>	<p>Le gouvernement ne dispose pas de données désagrégées en fonction de sexes concernant l'accès à l'Internet, car mêmes les données primitives sont parfois manquantes.</p> <p>Les indicateurs sur les TIC ne font pas partie des statistiques régulièrement diffusées par l'Institut National des statistiques.</p> <p>Aucun indicateur spécifique n'est actuellement défini, mais avec la mise en place de la Direction Générale de Développement Numérique l'élaboration de différents indicateurs sont en cours et leur suivi sera entrepris incessamment.</p>
<p>3. Quelles mesures votre gouvernement a-t-il prises pour faciliter et élargir l'accès des femmes à Internet? Veuillez donner des précisions sur l'impact de ces mesures.</p>	<p>Le gouvernement en partenariat avec des opérateurs de télécommunication et des ONG ont mis en place différentes structures d'accès à l'Internet dédiées aux femmes (Maison digitale, Télécentre, ...)</p>
<p>4. Quels sont les défis auxquels est confronté votre gouvernement dans la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à combler le fossé</p>	<p>Le gouvernement fait face à une lacune de données sur l'usage de l'Internet et du numérique en général, sans distinction de sexes. Un audit de l'écosystème numérique s'impose.</p>

REPONSES	QUESTIONS
<p>La libre concurrence entre les opérateurs et prestataires de services régit le développement du secteur.</p> <p>Le prix de l'accès à l'Internet suit la règle de la libre concurrence et ne distingue malheureusement pas le genre.</p> <p>Plusieurs initiatives ont été prises par le Gouvernement dans différents domaines pour couvrir le plus de monde possible pour combler le fossé numérique (Vitrine numérique, Télécentre, Distributions de tablettes,)</p> <p>Des possibilités d'accès gratuit à l'Internet sont régulièrement offertes lors de différents événements et pour différents lieux publics (Cyber bus, Vacances connectées, Bus connectés,....)</p>	<p>numérique entre les sexes et à renforcer l'utilisation de technologies habilitantes pour promouvoir l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles? Y a-t-il des contraintes réglementaires et de l'offre (par exemple, des prix peu abordables et un manque de compétences numériques), ou les obstacles du côté de la demande? Veuillez donner des précisions sur les mesures prises ou identifiées pour y remédier (accès à Internet dans les bibliothèques publiques, les universités, les points d'accès Wi-Fi publics, etc.).</p>
<p>Actuellement, il n'y a pas de politique nationale de l'Internet, mais une Direction générale en charge du Développement Numérique vient d'être mise en place, afin d'élaborer la politique et la stratégie nationale de développement du numérique.</p> <p>Dans ce cadre, les 4 axes définis dans le rapport du Secrétaire Générale des Nations Unies sur le Développement Numérique en Mai 2015(Ecosystème numérique ; Intégration numérique ; Durabilité numérique ; Menaces numérique) sont pris comme base de l'action publique.</p>	<p>5. Veuillez indiquer si une politique nationale de l'Internet existe dans votre pays et si cette politique fait une référence aux droits de l'homme et aux considérations de genre.</p>
<p>Madagascar a mis en œuvre son Plan National de Développement (PND). Dans l'axe stratégique 3 on retrouve les initiatives du Gouvernement relatives aux TICs à : 3. «Croissance inclusive et ancrage territorial du développement» ; 3.2. Infrastructures structurantes densifiées et en appui à la croissance ; 3.2.1. Renforcer les structures d'épaulement et structurantes ; 3.2.1.4.Améliorer l'accessibilité et la fracture aux TICs.</p> <p>Madagascar a souscrit à l'agenda 2030 du développement durable visant à lutter contre les inégalités et les injustices et régler les problèmes y afférents.</p>	<p>6. Veuillez indiquer si votre gouvernement a élaboré des initiatives spécifiques pour éliminer les disparités entre les sexes en matière d'alphabétisation numérique d'ici 2030, en tenant compte des objectifs 4 et 5 des Objectifs du Développement Durable (ODD) ainsi que d'autres ODD pertinents.</p>
<p>Oui, le gouvernement a mis en place un pack de lois relatives à la cybersécurité et à la cybercriminalité.</p> <p>Les décrets d'application de ces lois sont en cours d'élaboration, les législateurs s'appliquent à intégrer dans ces textes les bonnes pratiques des autres pays.</p>	<p>7. Votre gouvernement a-t-il des lois ou des politiques spécifiques pour lutter contre la violence sexuelle en ligne? Quels sont les défis auxquels est confronté votre gouvernement pour assurer la responsabilité des auteurs de violations</p>

QUESTIONS	REPONSES
des droits de l'homme commises contre des personnes pour avoir exercé leurs droits et libertés fondamentales sur Internet?	<p>Des mesures de rétorsion ont été récemment prises à l'encontre de ceux qui ont enfreint à ces lois.</p> <p>Faute de formation ou de renforcement de capacité dans le domaine spécifique du numérique, les magistrats ont des difficultés à statuer sur les crimes commis.</p>